



ARRÊTÉ

N° : 2026-117

Exécutoire le : 02 SEP. 2026

Publié / Notifié le : 02 SEP. 2026

Visé le : 02 SEP. 2026

RESSOURCES HUMAINES

Arrêté portant remplacement de Madame Sandrine PIDOUX (représentante titulaire du personnel) à la Formation Spécialisée

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L1 12-1 et L211-1,
- Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8,
- Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux (CST) et aux formations spécialisées des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu la délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en date du 17 mai 2022 portant création de la Formation Spécialisée (FS) commune et fixant à 5 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 5 le nombre de représentants de la collectivité titulaires et actant le doublement des représentants suppléants pour les représentants du personnel,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIAS Grand Lac en date du 28 avril 2022 portant création de la Formation Spécialisée (FS) commune,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 février 2023 relative au doublement des représentants de la collectivité au sein de la Formation Spécialisée,
- Vu le procès-verbal des élections professionnelles au CST du 8 décembre 2022,
- Vu les arrêtés 8-2023 du 28 février 2023 et 9-2023 du 7 mars 2023 portant désignation des représentants du personnel et des représentants de la collectivité à la Formation Spécialisée,
- Vu la désignation par les organisations syndicales des représentants du personnel à la Formation Spécialisée,
- Vu l'arrêté 2023-11 portant remplacement de Madame Céline CHAUSSARD (Représentante suppléante du personnel),
- Vu l'arrêté 2024-8 portant remplacement de Monsieur Dominique GIROD (Représentant suppléants du personnel),
- Vu l'arrêté 2024-34 portant remplacement de Madame Emilie ACQUISTAPACE (Représentante suppléante de la collectivité),
- Vu l'arrêté 2026-82 portant remplacement de l'ensemble des représentants de la collectivité à la suite des élections communautaires,
- Vu l'arrêté 2026-103 portant remplacement de Madame Sylvie REVEYRON (Représentante titulaire du personnel) et Valérie GALLET (Représentante suppléante du personnel),

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Sandrine PIDOUX, à la suite de son départ en retraite au 1^{er} septembre 2026 afin que la composition de la Formation Spécialisée soit complète,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : REMPLACEMENT DE MADAME PIDOUX SANDRINE

Madame Sandrine PIDOUX, représentante titulaire du personnel, sera remplacée par Madame Marie PAGLIARELLA.

Madame Marie PAGLIARELLA, actuellement représentante suppléante du personnel, sera remplacée par Madame Sophie BOLLENGIER.

Madame Sophie BOLLENGIER, actuellement représentante suppléante supplémentaire du personnel, sera remplacée par Madame Sylvie N'GUYEN.

ARTICLE 2 : COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIALISEE

La composition de la Formation Spécialisée (FS) de Grand Lac et du CIAS Grand Lac est fixée comme suit :

Organisation Syndicale	Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants	Représentants du personnel suppléants supplémentaires
FO	JANAUD Nathalie	MUSITELLI Sandrine	MOREL Stéphanie
FO	PEROZZO Christelle	VEUILLET Béatrice	CADET Julien
FO	PAGLIARELLA Marie	BOLLENGIER Sophie	N'GUYEN Sylvie
CGT	PISANO Joseph	PLANEL Lucie	CAMIN Pascale
CGT	CAMOUZ Benjamin	LAROQUE Marie	LIEVRE Sylviane

Représentants de la collectivité Titulaires	Représentants de la collectivité suppléants	Représentants de la collectivité suppléants supplémentaires
FONTAINE Nathalie	BRAUER Michelle	BEAUX-SPEYSER Danièle
POCHAT Nathalie	HUYNH Antoine	BARBIER Marie-Claire
ARRAGAIN Manuel	PETIT GUILLAUME Sophie	NOVELLI Julie
ROUSSEAU Pascale	DRIVET Jean-Marc	MORIN Bruno
PIGNIER Colette	MORET Jean-Paul	TOUGNE-PICAZO Brigitte

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Savoie,
- Mesdames Sandrine PIDOUX, Marie PAGLIARELLA, Sophie BOLLENGIER et Sylvie N'GUYEN,
- Aux membres de la Formation Spécialisée.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 2 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2026-117 : remplacement de Madame Sandrine PIDOUX (représentante titulaire du personnel) à la Formation Spécialisée

Date de transmission de l'acte : 02/09/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 02/09/2026

Numéro de l'acte : ar819 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260902-ar819-AR

Date de décision : 02/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. Autres

